

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt et un janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Marolles en raison de la crise sanitaire du covid-19, sous la présidence de Monsieur Roland EDELIN, Maire ;

Etaient présents : EDELIN R, CUADRADO K, DAGUIN R, BOUVIER T, CATHERINE C, POTIRON B, LEMAITRE C, PILAT A, LIGNEL G, RUAUX JC, BIANCHI M, LEROUX C, NUTTENS G, GROUSSARD P,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : MAES F

**Nombre de conseillers en exercice : 15**                      **Présents : 14**                      **Votants : 14**

**Date de convocation : 12 janvier 2021**                      **Date d'affichage : 22 janvier 2021**

*Sont examinés les points à l'ordre du jour.*

### **1 – Travaux de sécurité aménagement du bourg route de la fontaine Saint-Martin – demande de subvention au titre de la dotation des Territoires Ruraux (DETR)**

#### **Délibération n°2021-01**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'avant - projet sommaire de travaux de sécurité sur la route de la fontaine Saint-Martin dans le bourg à proximité de l'école qui comprend l'aménagement d'une zone de circulation à 30 kms heure. Cet avant-projet s'élève à la somme de 15 109.20 € HT, soit 18 131.04 € TTC pour des travaux de restructuration de la chaussée, de marquage au sol et de mobilier urbain,
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'exécution de ces travaux, dans la rubrique « Travaux de sécurisation des écoles »
- D'inscrire ces travaux au budget 2021 de la commune et s'engage à financer ces travaux pour une part à l'aide de la subvention sollicitée, et d'autre part avec des fonds disponibles de la commune.

### **2 - Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie – adhésion à la mutualisation de l'étude proposée par la communauté d'Agglomération de Lisieux**

#### **Délibération n°2021-02**

Vu la délibération n°2020-30 en date du 11 août 2020 ayant pour objet la réalisation d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI),

Vu la proposition de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie, dans le cadre de la mutualisation des commandes pour la réalisation de nouveaux schéma communaux de défense extérieure contre l'incendie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil décide de retenir la proposition financière présentée par la communauté d'agglomération avec mutualisation de la commande qui s'élève à la somme de 5 640 € TTC pour la commune de Marolles. Cette dépense sera inscrite au budget 2021 de la commune.

### **3 - Subventions communales – Budget 2021**

#### **Délibération n°2021-03**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'allouer au budget 2021 les subventions suivantes :

- Amicale de anciens combattants de Marolles L'Hotellerie : 300 €
- Le club du 3<sup>ème</sup> âge de la Marotellerie : 400 € plus le prêt de la salle en semaine
- L'association Marolles Sports et Loisirs : 400 € plus la mise à disposition de la salle polyvalente trois week-end dans l'année (prêt salle, vaisselle et électricité)
- L'association des parents d'élèves de Marolles : 400 € plus 1250 € pour les classes de découvertes ; ainsi que la mise à disposition de la salle polyvalente trois week-end dans l'année (prêt salle, vaisselle et électricité)
- L'association de la ligue contre le cancer, le comité du Calvados : 200 €
- L'association Art sacré du Pays d'auge, patrimoine culturel : 140 €
- L'association du Refuge Animal Augeron : 720 €
- La Fondation du Patrimoine délégation régionale de Normandie : 140 €
- L'association de Portage de Repas ADMR de MOY AUX : 300 €

Le montant total de ces subventions sera inscrit au budget 2021 au compte 6574 : subventions de fonctionnement aux associations.

### **4 - Travaux de sécurité aménagement d'une zone de circulation à 30 kms dans le bourg à proximité de l'école – demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie**

#### **Délibération n°2021-04**

Vu la délibération n°2021-01 en date du 22 janvier 2021 ayant pour objet la réalisation de travaux de sécurité sur la route de la fontaine Saint-Martin dans le bourg à proximité de l'école qui comprend l'aménagement d'une zone de circulation à 30 kms heure,

Vu la délibération n°2018.091 du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie en date du 27 septembre 2018 ayant pour objet la création de fonds de concours destinés aux communes membres qui s'inscrivent dans le développement d'un rapport ville-campagne constructif afin de permettre à leurs habitants de bénéficier d'un haut

niveau de services, et dont les modalités d'application sont définies dans la charte d'attribution des fonds de concours,

Vu la charte d'attribution des fonds de concours qui stipule que le projet d'une commune membre doit présenter un intérêt pour l'attractivité du territoire,

Considérant que la commune de Marolles est reconnue pôle de proximité dans le SCOT (Schéma de cohérence territoriale),

Considérant que l'école de la commune de Marolles accueille des enfants des communes voisines,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal sollicite auprès de la communauté d'agglomération un fonds de concours pour venir en aide au financement de ce projet de travaux d'aménagement d'une zone de circulation à 30 kms qui s'élève à la somme de 15 109.20 HT soit 18 131.04 € TTC.

## **5 - Abri bus près de l'école**

### **Délibération n°2021-05**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de mobilier urbain pour l'acquisition d'un abri bus à installer route de La Chapelle Hareng au point d'arrêt du bus à proximité de l'école. Le montant de ce devis s'élève à la somme de 2 772.50 € HT soit 3 327.00 € TTC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ce devis qui sera inscrit au budget 2021 de la commune

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits.